



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

Numéro interne de l'acte : 58

Objet : Constitution d'une servitude de passage de canalisations destinées à la distribution de gaz sur la parcelle communale cadastrée AH100 au profit de GRDF

Afin de permettre le raccordement d'une habitation au réseau de distribution de gaz, la société GRDF a besoin d'installer sur la parcelle communale AH n°100 une canalisation en polyéthylène haute densité d'un diamètre 40mm et d'une longueur de 55 m, tel qu'indiqué sur le plan d'exécution annexé.

Ainsi, GRDF sollicite la constitution d'une servitude à titre réelle et perpétuelle sur la parcelle AH n°100 portant sur un droit de passage perpétuel en tréfonds sur une largeur de 4m, pour l'installation de toutes canalisations destinées à la distribution du gaz, et pour toutes canalisations ou aménagements en surface qui en seront l'accessoire. Les droits consentis de passage profitent également aux ayants-droits successifs et déposés de GRDF pour le besoin de leurs activités.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 064-216404178-20220921-2022_058-DE

Cette servitude est consentie sans indemnité. Elle est traduite sous la forme d'une convention référencée RE6-2201680 par GRDF dont le projet est annexé à la présente délibération. Elle devra être entérinée par la conclusion d'un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'acte de constitution de la servitude de passage de canalisation gaz sur la parcelle AH n°100 au profit de GRDF, telle qu'énoncée dans la convention référencée RE6-2201680,

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. MIMIN Matthieu

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA